



**Déclassifié<sup>1</sup>**

**AS/Cult (2020) PV 07add2**

20 janvier 2021

FAC PV07add2\_20

## COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA SCIENCE, DE L'ÉDUCATION ET DES MÉDIAS

### Addendum 2 au procès-verbal de la réunion tenue par vidéoconférence le vendredi 4 décembre 2020

**Vendredi 4 décembre 2020 de 9h30 à 13h**

#### **9. La gouvernance du football : les affaires et les valeurs (ouvert au public)<sup>2</sup>**

*Rapporteur : Lord George Foulkes, Royaume-Uni, SOC*

[AS/Cult/Inf (2020) 04; AS/Cult/Inf (2020) 05; AS/Cult/Inf (2020) 07; AS/Cult/Inf (2020) 08]

#### **Ouverture de l'audition**

**Le Président** ouvre l'audition et souhaite la bienvenue aux représentants des organisations partenaires qui ont accepté d'y participer : FIFA, UEFA, European Leagues, ECA, FIFPro, Supporters Direct Europe, Football Supporters Europe et le Centre for Access to Football in Europe. Il rappelle que 3 tables rondes sont prévues, avec des présentations initiales de 5 minutes, suivies d'un débat ; il demande à tous les intervenant.e.s de respecter un temps de parole maximum de 3 minutes pour leurs commentaires ou questions aux expert.e.s. Il donne ensuite la parole au rapporteur, Lord Foulkes.

**Lord Foulkes** rappelle les propos attribués à Bill Shankly, légende du football de Liverpool et de l'Écosse : « Le football, ce n'est pas une question de vie ou de mort. C'est plus important que ça. » Peut-être est-ce un peu exagéré, mais le football est assurément un aspect important de nos vies.

Lord Foulkes souhaite mettre l'accent sur trois questions essentielles :

- la nécessité de renforcer la solidarité au sein du monde du football et d'aider à réduire les disparités financières entre les ligues, les clubs et les joueurs ;
- la nécessité de protéger les jeunes joueurs contre l'exploitation et l'abus mais aussi de garantir leur développement humain ;
- la nécessité de renforcer l'implication des parties prenantes (en particulier les supporters et les joueurs) dans la gouvernance du football, non seulement du point de vue de la gouvernance « participative » mais aussi afin d'entretenir et de développer les liens entre le monde du football et les populations locales.

Deux autres questions – l'égalité entre les femmes et les hommes et le rôle des pouvoirs publics – ont un caractère transversal et Lord Foulkes espère que les partenaires pourront aussi les prendre en considération.

Il remercie également les invité.e.s et leurs organisations d'avoir accepté de lui soumettre des contributions écrites sur les questions pertinentes pour ce rapport. Certaines de ces contributions ont déjà été présentées dans les documents d'information, auxquels les partenaires ont maintenant également accès via la plateforme Kudo. Il est demandé aux partenaires de ne pas diffuser ces documents, qui ne contiennent que des positions provisoires susceptibles d'évoluer au fil des consultations.

<sup>1</sup> Document déclassifié par la commission le 25 janvier 2021.

<sup>2</sup> L'audition a été diffusée en direct sur le site web de l'APCE. La vidéo de l'audition est disponible à l'adresse <https://pace.coe.int/fr/news/8127/des-personnalites-du-football-europeen-debattent-de-la-redistribution-des-richesses-apres-la-covid>. Le présent procès-verbal, bien que détaillé, ne reproduit pas intégralement l'audition.

**1<sup>ère</sup> table ronde « solidarité c. inégalités financières »**

**Intervention de M. Charlie Marshall, Directeur général, ECA**

**M. Marshall** explique que l'ECA (Association des clubs européens) réunit 246 clubs membres de toute l'Europe, permettant à des clubs de taille, de perspective et de situation géographique diverses – de Birkirkara à Malte au Bayern de Munich en Allemagne – de s'entendre et d'agir collectivement au sein d'une organisation indépendante dirigée par les clubs. L'ECA possède le seul organe de représentation des clubs reconnu par ceux-ci et par la FIFA et l'UEFA.

Il évoque un « premier principe » : la solidarité est un pilier fondamental du football, un postulat de base sur lequel ce sport fonde son écosystème, composé de strates interconnectées descendant de manière pyramidale de l'élite jusqu'aux échelons les plus modestes. La solidarité permet à cet écosystème de fonctionner de manière efficace et durable. Tous ces échelons doivent continuer de se développer et de prospérer, pour la réussite de l'ensemble du monde du football.

Cependant, la solidarité, comme de nombreux autres aspects du football dans l'ère post-2020, doit évoluer. Elle ne peut pas être considérée – ou proposée – sous la forme d'un programme de subventions destinées, dans le seul but de préserver le passé, à perpétuer des secteurs du football non viables. Cela vaut tout particulièrement dans une période où l'écart financier n'a jamais été aussi net entre l'économie du passé et celle du futur. Les quelque 360 clubs les plus importants à l'échelle européenne vont perdre environ six milliards d'euros de recettes sur deux saisons, en raison principalement de la pandémie de COVID-19. La part des recettes dépensée en salaires des joueurs est montée en flèche (environ 80 %), du fait d'un système qui n'a pas été en mesure d'adapter ses dépenses à la baisse des recettes, de sorte que les bénéfices ont baissé d'environ huit milliards d'euros.

Dans ce contexte, la solidarité doit être considérée comme un investissement – stratégique, responsable et social – à long terme dans des domaines du jeu propices à des résultats sportifs et commerciaux responsables et porteurs. La solidarité doit être tournée non pas vers les personnes qui l'attendent, mais vers celles qui en ont besoin et qui la méritent, et les parties prenantes doivent suivre une nouvelle approche dans la définition des critères de réussite.

Il existe quelques bons exemples d'application concrète de la solidarité dont une communauté footballistique progressiste pourrait s'inspirer : plutôt que de continuer de subventionner des secteurs qui au fil des années en sont venus à attendre une aide sans contrepartie, il convient de cibler les investissements vers les secteurs ayant besoin d'être renforcés pour que le football devienne au cours de la prochaine décennie un sport dynamique, sain, utile socialement et puissant à l'échelle mondiale.

La question à laquelle l'ECA consacre tous ses efforts aujourd'hui est celle des perspectives pour le football après la crise de la COVID-19 – en ayant conscience que les clubs, de toute nature et de toute taille, connaîtront encore des difficultés – si les acteurs du football parviennent à concevoir une structure judicieuse et durable et à conjuguer le pouvoir du football avec les valeurs sociales importantes qui doivent être renforcées dès aujourd'hui en Europe et dans le monde. L'ECA trouve une source d'enthousiasme dans la capacité de Marcus Rashford à réformer l'approche d'un gouvernement national vis-à-vis de la question politique critique des enfants défavorisés, illustrant la manière dont les clubs et les joueurs peuvent créer les conditions d'un changement effectif, ou dans l'exemple de Stéphanie Frappart, qui est devenue cette semaine la première femme à arbitrer un match de haut niveau de la Ligue des champions de l'UEFA, constituant ainsi une source d'inspiration pour les clubs féminins, les joueuses et leurs parents. L'ECA trouve une plus grande satisfaction encore dans le niveau d'excellence athlétique et les capacités sportives de l'élite mondiale des joueurs et joueuses évoluant au plus haut niveau du football mondial, tandis que les plus grandes équipes européennes du football masculin et féminin se réunissent à la poursuite de l'ultime gloire et créent la valeur qui peut ensuite être investie dans une croissance future.

C'est dans ces termes que nous devons envisager la solidarité : la création et la pérennité de nouveaux exemples analogues. M. Marshall conclut en appelant chacun à réfléchir à la manière de combler les déficits financiers engendrés par un système footballistique reposant encore sur les structures, les pratiques et les valeurs héritées du 20<sup>e</sup> siècle. Pour ce faire, on ne peut continuer d'alimenter ce système, et il faut au contraire le réinventer, au moyen de nouveaux critères de réussite stratégique et de nouvelles structures décisionnelles. « Renforcer la solidarité », ce devrait être fondamentalement repenser le concept, afin que notre maître-mot soit l'investissement dans un avenir durable, plutôt que de colmater les fissures du passé souffrant.

## **Intervention de M. Jacco Swart, Directeur général, European leagues**

**M. Swart** présente brièvement European leagues : l'organisation représente 36 compétitions professionnelles nationales gérées par trente organisations indépendantes différentes. Plus d'un millier de clubs professionnels de ces ligues – tous pertinents au sein de leurs sociétés respectives – jouent quelque 15 000 matchs par saison, drainant vers les stades, en temps normal, plus de cent millions de supporters par an.

Il évoque ensuite trois thèmes :

- pourquoi il est important de renforcer la solidarité dans le monde du football et d'aider à réduire les disparités financières ;
- les raisons principales de la disparité et des écarts financiers croissants au sein du football professionnel ;
- comment accroître la solidarité et réduire les disparités financières.

### Pourquoi est-il important d'adopter des mesures visant à renforcer la solidarité et réduire les disparités financières ?

**M. Swart** souligne qu'à la différence d'autres secteurs, celui du football se nourrit et a besoin d'une compétition saine entre ses acteurs selon un modèle ouvert, qu'il s'agisse de concourir pour un titre, d'éviter une relégation ou de se qualifier pour les compétitions internationales entre clubs, toujours sur la base des performances au sein des compétitions nationales. Lorsque les disparités financières entre les clubs deviennent trop importantes, il est de plus en plus difficile de garantir cette saine compétition, les disparités conduisant à une domination accrue de la part d'un petit nombre de clubs au sein des ligues nationales.

Ainsi, M. Swart insiste sur la nécessité absolue de préserver durablement la viabilité financière et sportive des clubs de toute taille et de tous les pays d'Europe, compte tenu du rôle que joue le football au sein des collectivités locales de tout le continent. Il faut des compétitions comportant des matchs dont les résultats peuvent être imprévisibles et où l'enthousiasme et la passion des supporters résident dans la possibilité pour leur équipe de l'emporter. Les disparités financières ont un impact sur l'équilibre compétitif entre les clubs professionnels et peuvent dénaturer cette compétitivité.

### Quelles sont les raisons principales de la disparité et des écarts financiers croissants au sein du football professionnel ?

M. Swart note qu'il y a toujours eu un certain degré de polarisation au sein des ligues et entre elles du fait des marchés locaux et des conditions socio-économiques, de l'histoire et de la popularité propres à chaque club. Cependant, ces disparités se sont accrues en raison de différences d'échelle des marchés médiatiques selon les pays, de l'impact inégal des forces de mondialisation et de l'évolution des modèles en matière de listes d'accès et de répartition des recettes des compétitions internationales.

La valeur des droits de retransmission des ligues obéit à divers facteurs, parmi lesquels la taille du marché national, l'attractivité de la ligue et des clubs et la concurrence entre les médias. La croissance inégale des recettes découlant des droits de retransmission a entraîné des différences significatives au sein des ligues et entre elles, comme en témoigne la part croissante de ces recettes dans le budget des clubs.

Les clubs de haut niveau – en comparaison avec les autres clubs au niveau national ou international – sont ceux qui connaissent la croissance la plus rapide. Du fait qu'ils participent régulièrement à des compétitions internationales, ces clubs – dans toutes les ligues – génèrent des recettes supplémentaires (à la différence des clubs qui ne participent essentiellement qu'aux compétitions nationales) : ils bénéficient d'avantages supplémentaires directs (primes pour les compétitions internationales) mais aussi indirects (plus grande attractivité commerciale à l'échelle internationale, valeur de transfert supérieure pour les joueurs, plus grand nombre de matchs et donc davantage de rétributions pour les jours de match).

La croissance cumulée des recettes des dix clubs les plus riches d'Europe au cours des dix dernières années a été de plus de 200 %. Leurs recettes ont augmenté nettement plus vite que celles de tous les autres clubs participant aux grandes compétitions européennes. Cette situation peut être rapprochée des différences analogues existant au sein de nombreuses lignes nationales où les grands clubs continuent de creuser l'écart financier avec les autres clubs.

Au cours des dix dernières années, les recettes des compétitions interclubs de l'UEFA (UCC) sont celles qui ont connu la plus forte progression. Ainsi, les montants alloués aux clubs au titre de l'UCC (déterminés par l'évolution des modèles d'attribution de ces montants et par la liste d'accès) ont un impact croissant sur tous

les niveaux de l'écosystème. À compter du cycle actuel 2018-21 UCC, les recettes de la Ligue des champions de l'UEFA ont augmenté beaucoup plus vite que celles générées par l'Europa League de l'UEFA.

Quelles mesures concrètes peut-on prendre pour accroître la solidarité et réduire les disparités financières ?

M. Swart affirme que la réponse à cette question tient en deux mots : « volonté et action ».

Les parties prenantes doivent prendre des décisions courageuses et potentiellement difficiles, servant véritablement les intérêts du sport : des intérêts non pas individuels mais collectifs, non pas à court terme mais à long terme, non pas en tant que propriétaires mais en tant que dépositaires.

La volonté peut amener les parties à s'entendre et à agir. De ce point de vue, les parties prenantes :

- pourraient réfléchir à des mesures d'incitation pour que les ligues répartissent les recettes des droits de retransmission et favorisent des compétitions plus équilibrées à l'échelle nationale ;
- devraient envisager d'importants changements concernant la liste d'accès et les modèles de répartition financière des compétitions internationales interclubs, afin d'améliorer l'accès de clubs d'un plus grand nombre d'associations et de partager davantage d'argent avec les nombreux clubs qui ne participent pas à ces compétitions ;
- pourraient définir des conditions de qualité pour les clubs qui veulent bénéficier de meilleurs modèles de répartition, portant sur des aspects tels que la professionnalisation, la promotion des jeunes, la responsabilité sociale, les stades et la sécurité.

M. Swart conclut que le défi pour les parties prenantes consiste à se réunir et à planifier un avenir durable pour le football européen.

#### **Intervention de M. Giorgio Marchetti, Secrétaire général adjoint, UEFA**

**M. Marchetti** affirme que la polarisation financière du football s'est accrue au cours des vingt dernières années et que cette évolution est incontestablement préoccupante du point de vue de la compétition. Il ne s'agit pas d'un problème localisé : il touche au contraire l'ensemble de l'écosystème, lequel est complexe, dynamique et interdépendant. L'UEFA assume très sérieusement sa responsabilité dans ce domaine. Une coopération forte avec les principaux acteurs doit être mise en place pour parvenir à une approche globale de nature à garantir le cadre nécessaire pour que chacun puisse jouer son rôle.

La Ligue des champions suscite une attention considérable, tandis que les activités plus générales de l'UEFA ne reçoivent hélas jamais la même attention de la part des médias. L'opinion publique se focalise sur les primes monétaires, mais il est capital d'avoir conscience des montants considérables affluant au titre de la solidarité vers les niveaux inférieurs du football.

La Ligue des champions apporte des fonds importants aux autres clubs :

- un système de subventions transversales de la Ligue des champions vers l'Europa League permet à celle-ci de redistribuer des fonds bien au-delà de ses recettes brutes. La Ligue des champions couvre tous les coûts de l'Europa League (pour cette saison, une enveloppe de plus de 250 millions d'euros) ;
- des contributions de plus de 100 millions d'euros sont allouées chaque saison pour les tours de qualification (clubs non qualifiés pour la phase principale) ;
- la Ligue des champions couvre tous les versements de solidarité aux clubs non participants, ce qui représente encore 140 millions d'euros.

Ce sont les seuls versements de solidarité effectués en Europe entre les pays. Les versements de solidarité à des pays autres que les cinq grands pays ont augmenté de 270 % au cours des dix dernières années. Les ligues de ces mêmes pays ont reçu des contributions de l'UEFA et des versements de solidarité d'un montant de 757 millions d'euros en 2016/17, soit plus du double du montant des droits de retransmission provenant de ces mêmes marchés (€373m).

Concernant l'autre versant de l'élite du football, c'est-à-dire les équipes nationales, les fonds alloués par l'UEFA par le biais du Championnat européen (EURO) sont considérables. Moins de 20 % des recettes globales sont alloués aux équipes participantes, tandis que les bénéficiaires de cette compétition vont pour une large part aux 55 associations membres de l'UEFA par le biais du programme Hat-Trick, à parts égales pour financer des projets et un large éventail d'activités de proximité, de gouvernance, d'éducation ainsi que techniques. Le montant en question est de 775 millions d'euros pour les quatre années suivant l'EURO 2020.

Le système a été amélioré grâce à la centralisation des qualifications, qui permet d'allouer davantage de fonds aux petits pays dépourvus d'un marché lucratif. L'EURO et la Ligue des champions permettent aussi à l'UEFA d'investir dans les compétitions juniors et féminines, comme le montre notamment le gros coup de pouce dont ont bénéficié l'EURO féminin et la Ligue des champions féminine ces dernières années afin de leur donner une plus grande visibilité.

En vue de soutenir la viabilité financière des clubs, par le biais du programme de licences de l'UEFA, les clubs ont été dotés d'une structure solide leur permettant d'être plus professionnels et d'investir sur le long terme (dans la jeunesse et les infrastructures). Dans le même temps, des réglementations telles que le fair-play financier (FPF) ont introduit une obligation de rendre compte, une responsabilité et, en substance, une « capacité de survie » : face à la pandémie de COVID-19, le FPF a évité aux clubs des résultats bien plus graves pour leurs finances.

L'UEFA ne peut garantir à elle seule l'égalité financière, de même que l'Europe ne peut garantir l'égalité financière entre ses pays et régions. Aucune société libre et démocratique n'a résolu le problème de l'égalité. Il est cependant possible d'œuvrer à améliorer la viabilité et les opportunités financières. L'UEFA croit en une confrérie du football ouverte et représentative, plutôt qu'en un club de privilégiés fermé et exclusif.

À ce sujet, M. Marchetti évoque le spectre hideux d'une super-ligue exclusive, extérieure au cadre du modèle sportif européen. Dans un tel scénario, il serait difficile de parler de solidarité, d'inclusion et de viabilité. Les partisans d'une super-ligue peuvent alléguer le fait qu'ils verseraient une contribution aux autres clubs, ligue et associations nationales, mais un tel modèle aurait tout d'un rachat de bienfaisance unilatéral. Les clubs européens veulent avant tout être intégrés et participer, surtout au niveau européen. Dans le monde de la super-ligue, les termes « parties prenantes » et « représentation » seraient supprimés du lexique. Dans un tel scénario, les joueurs et joueuses les plus talentueux.es et les plus connus.es seraient potentiellement dans l'incapacité de jouer pour leurs équipes nationales et les clubs devraient renoncer à tout rêve ambitieux : l'espoir serait au mieux tempéré, au pire anéanti. Si le système actuel se retrouvait privé de l'élite, l'ensemble des droits de retransmission et des recettes commerciales chuteraient, et avec eux le financement à l'échelle européenne pour la jeunesse, les actions locales, l'éducation, l'investissement et le développement. Tout se retrouverait concentré entre les mains d'une entreprise peu susceptible de se soucier du niveau de base ou du développement du football. M. Marchetti appelle ainsi à la vigilance et à veiller à ne pas mettre à mal la pyramide du football européen, qui est la seule base possible pour ce sport.

## Échange

**Le Président** ouvre le débat.

**Lord Foulkes** revient sur les propos de M. Marchetti concernant une « Super-Ligue européenne ». Récemment, Sky Sports a affirmé que la FIFA proposait une « Premier League européenne » incluant jusqu'à 18 équipes. Il considère qu'une telle option irait à l'encontre de la solidarité, qu'elle accroîtrait les disparités et que ce serait un pas dans la mauvaise direction. La question est extrêmement préoccupante. Il demande si d'autres invités.es souhaitent s'exprimer à ce sujet. Il demande si l'option est réellement envisagée, s'il s'agit d'une proposition sérieuse et à quel stade en est la discussion.

**M. Swart** n'en sait pas plus que ce qu'en disent les médias, mais il partage l'inquiétude de Lord Foulkes. Selon European Leagues, les compétitions internationales interclubs doivent réunir des équipes qui se qualifient lors des compétitions nationales et sur la base de leurs résultats lors de celles-ci. European Leagues est opposée à tout système qui mènerait à une « compétition fermée » s'ajoutant aux compétitions nationales.

**M. Marshall** déclare que chacun partage les inquiétudes quant au résultat auquel la prétendue proposition pourrait aboutir. Cependant, la question est de savoir comment améliorer le système européen. La discussion doit porter sur la possibilité de réformer le système actuel – sain, du moins par ces racines – sur la base de principes solides et progressistes.

**M. Baer-Hoffman** rappelle tout d'abord que la FIFPro représente quelque 60 000 footballeurs.es (dont environ 30 000 en Europe). Il convient de garder à l'esprit la composante « sociale » du système footballistique, c'est-à-dire les emplois qu'il fournit aux joueurs.es. Il souligne ensuite que le marché sportif américain est le seul marché comparable au système footballistique européen. Il prend pour exemple la ligue nationale de football des États-Unis, qui est à l'échelle mondiale la plus importante ligue basée sur les recettes (générant 10-12 milliards USD). Cette ligue ne fournit que 2 000 emplois pour des joueurs.es, tandis qu'en Europe il existe un marché du travail bien plus vaste pour les joueurs.es. Pour une large majorité ces emplois dépendent des compétitions nationales. L'innovation internationale ne doit pas être étouffée et il est important

de veiller également à l'expansion des compétitions internationales, en raison de leur attractivité. Cependant, il faut aussi se souvenir qu'un grand nombre des emplois de joueurs.ses que la FIFPro représente sont « indésirables » : ils se caractérisent par un taux élevé de non-versement des salaires, des contrats très courts et de mauvaises conditions contractuelles pour un grand nombre de joueurs.ses, et cela vaut aussi pour l'Europe.

Le rapporteur a soulevé certaines questions très importantes sur la manière de sortir de la crise actuelle et sur les valeurs sur lesquelles s'appuyer pour ce faire. Il est indispensable que la réflexion sur la manière de tirer des enseignements de la crise se fasse non seulement sous l'angle de la structure des compétitions et de la solidarité entre les clubs, mais aussi sous celui du système de valeurs : l'égalité entre les femmes et les hommes (et le développement du football féminin), les perspectives de carrière pour les joueurs.ses et la lutte contre la discrimination et le racisme. Cela devrait aussi s'appliquer à la gouvernance des relations de travail dans le sport, une question que les parties prenantes n'ont pas été en mesure de traiter : un grand nombre de joueurs.ses ont des conditions de travail inacceptables, non conformes aux normes associées en Europe à un emploi décent et digne. Le football ne peut remplir ses engagements vis-à-vis de la société qu'en renforçant le secteur sur la base de ces valeurs (plutôt que sur une croissance continue et un développement de l'élitisme). Les pouvoirs publics ont un rôle immense à jouer à cet égard. Un dialogue plus constructif est nécessaire et dans de nombreux cas les pouvoirs publics peuvent aussi avoir des attentes plus élevées vis-à-vis des diverses parties prenantes.

**M. Muylers** considère qu'il faut trouver un équilibre entre la nécessité de récompenser les clubs qui se portent bien et celle de combler le fossé financier qui se creuse entre les clubs. Il estime que, pour l'UEFA, le système de solidarité existant est bon et ne nécessitera pas beaucoup de changements. Or MM. Swart et Marshall ont fait état d'un écart croissant et d'un besoin de changements. M. Muylers se demande s'il a bien compris et quels sont les changements souhaités par les deux intervenants pour qu'un meilleur équilibre soit obtenu à l'avenir.

**M. Marchetti** souligne que son intervention visait notamment à illustrer le système de solidarité applicable aux compétitions de l'UEFA. Les paiements de solidarité sont canalisés de différentes manières. Il ne dit pas que la solidarité est parfaite et que rien ne doit être changé, d'autant que la tendance est à la polarisation, comme l'indiquent les chiffres. L'examen du football européen montre que les inégalités se creusent partout entre les clubs et les ligues. La solution ne peut pas venir d'une modification du système de solidarité susmentionné. Les revenus tirés de ces compétitions représentent environ 15 % de ceux qui sont obtenus par le football européen. La plupart de ces revenus sont générés par les ligues et les clubs. Pour résoudre le problème, il est nécessaire d'adopter une approche réaliste et d'examiner l'ensemble de la situation et pas seulement une partie de celle-ci.

**M. Marshall** déclare que pour l'ECA il y a des bases très solides pour un système de solidarité et se félicite du système de redistribution de l'UEFA. M. Swart a indiqué qu'il était nécessaire d'élargir l'accès d'un plus grand nombre d'équipes de toute l'Europe aux compétitions de l'UEFA et toutes les parties prenantes se félicitent que le nombre d'équipes passe de 80 à 96. Cependant, tous devraient reconnaître en fin de compte que la solidarité résulte d'un marché du football performant, d'une série de compétitions de football réussies et d'un ensemble de clubs prospères qui sont capables de créer la valeur qui peut ensuite se répercuter sur le système. M. Marshall fait ensuite remarquer que la période actuelle n'est pas facile. La valeur créée par l'écosystème du football ne peut pas continuer de croître au rythme des deux dernières décennies. La pandémie a entraîné un réajustement forcé des finances du football : cette tendance ne va pas disparaître à court terme et nécessite une remise en question fondamentale. Il souligne que les acteurs qui créent de la valeur dans l'écosystème du football doivent être considérés comme suffisamment responsables et sensés pour contribuer de manière utile aux décisions concernant l'argent qu'ils génèrent et où il doit être investi. Il en conclut que les supporters sont au cœur du système. Il souligne que les parties prenantes devraient jeter un regard neuf sur ce que les supporters du futur attendent d'un système de football durable sachant que ces supporters sont très différents de ceux du passé. Les parties prenantes devraient donc entamer une réflexion sur le type de compétition et de produits, de divertissement et de participation que les supporters peuvent espérer et ce que cette évolution pourrait signifier pour les structures du football du futur.

**Mme Hagemann** convient de l'importance des supporters, de la nécessité de repenser le système et d'adopter une approche réaliste. Les supporters sont préoccupés par l'avenir de la solidarité. Le système n'est pas sain ; c'est la raison pour laquelle ils sont tous mobilisés aujourd'hui. Mais qui a réellement participé à la discussion sur la solidarité à mettre en place pour l'avenir ? Les clubs situés en bas de l'échelle sont-ils également concernés ? Les parties prenantes sont-elles favorables à un système plus démocratique et plus durable sur le plan social et environnemental ? Favorisent-elles les clubs qui se portent bien sans avoir de riches sponsors ou propriétaires derrière eux ? Il est essentiel de tenir compte non seulement de l'élite mais

aussi des clubs de la base qui, très souvent, ne participent pas à ces discussions ; il s'agit d'une lacune qu'il faudrait corriger.

**M. Swart** confirme qu'il est nécessaire d'apporter quelques changements en ce qui concerne les ligues européennes. Il donne ensuite l'explication suivante. Certaines ligues sont beaucoup plus grandes que d'autres. Dans les ligues nationales, tous les clubs sont du même pays, tandis que dans les compétitions internationales, les clubs viennent de pays différents, et les ligues européennes tiennent à augmenter le nombre de ces pays. Les clubs participant aux compétitions internationales ont une influence directe significative sur l'équilibre concurrentiel dans les compétitions nationales respectives. En moyenne, 85 % des revenus des compétitions de l'UEFA sont partagés entre les 3 meilleurs clubs de chaque compétition nationale. Le pourcentage des revenus des compétitions de l'UEFA par rapport aux revenus totaux des clubs ou des ligues est en progression et a augmenté plus rapidement que jamais au cours de la dernière décennie ; on constate donc que l'influence négative des compétitions de l'UEFA sur l'équilibre concurrentiel des compétitions nationales s'accroît. Seuls 4 % des revenus des compétitions de l'UEFA sont redistribués sous forme de paiements de solidarité aux clubs non participants. Il convient également d'examiner cette question dans le cadre d'une approche globale.

**Lord Foulkes** s'interroge sur le système des transferts et son incidence sur le système de solidarité et évoque également la question des commissions des agents : celles-ci devraient-elles être plafonnées ? Il soulève ensuite la question des conflits d'intérêts des agents qui peuvent en même temps agir au nom des clubs et des joueurs. De nouvelles réglementations sont en cours de discussion ; il se demande si des mesures doivent être prises, ou l'ont été, pour tenir compte de ces préoccupations.

**M. Garcia Silvero** confirme que la FIFA et d'autres parties prenantes ont travaillé ensemble sur la question des agents au cours des deux dernières années. En septembre 2019, la Commission des acteurs du football de la FIFA a pris la décision de rétablir un cadre réglementaire pour les agents afin de traiter certains des problèmes identifiés sur le marché des transferts. Les deux principaux piliers du nouveau système sont un plafonnement des commissions des agents et une limitation de la représentation multiple afin d'éviter les conflits d'intérêts ; les travaux se poursuivent sur ces deux aspects essentiels. En outre, un système de licence obligatoire pour les agents est en cours de réintroduction et comprend notamment des obligations en matière de formation continue. Il est également envisagé de mettre en place un système mondial de règlement des différends entre agents, joueurs et clubs (similaire à ce qui existe avec la chambre de règlement des différends contractuels). Enfin, toutes les commissions des agents, mais aussi les indemnités de formation et les paiements de solidarité devraient être versés dans un avenir proche (très probablement à partir de juillet 2021) par l'intermédiaire de la nouvelle chambre de compensation de la FIFA.

**M. Baer-Hoffman** déclare que, pour la FIFPro, il est peu probable qu'un cadre de réglementation des agents puisse produire seul les effets souhaités sans une révision structurelle et une réforme du marché des transferts. Parmi les agents qui travaillent au sein de ce marché, beaucoup fournissent des services importants et de bonnes qualités tandis que d'autres agissent parfois contre l'intérêt de leurs clients, ce qui nécessite une nouvelle réglementation. Cependant, la réalité du marché est que la situation d'emploi d'un joueur (prolongation ou changement) est souvent le résultat d'une négociation qui a lieu essentiellement entre deux clubs. Pour répondre aux questions soulevées par le rapporteur, une réforme du système de transfert est nécessaire. Dans le processus de travail évoqué par M. Garcia Silvero, et dans le livre blanc publié par la FIFA, il a été reconnu que le système actuel n'avait pas atteint les objectifs statutaires fixés lors de la négociation du système avec la Commission européenne au début de l'année 2000 et qui étaient la justification des restrictions aux droits de libre circulation des joueurs. Par conséquent, la FIFPro estime que la réforme en cours de discussion n'est pas suffisante et qu'une réforme plus large est nécessaire.

**Le Président** pose une dernière question sur la redistribution des droits de radiodiffusion. Différents systèmes existent, dont certains - comme le système britannique - sont plus redistributifs que d'autres. Il demande quel est l'avis des intervenants sur ces systèmes, quelles sont les parties prenantes que l'on pourrait ressembler pour chercher une redistribution plus juste, vis-à-vis notamment des petits clubs et quel serait, à cet égard, le rôle des autorités nationales.

**M. Marshall** rappelle que, selon lui, le système de redistribution des droits de diffusion des compétitions de l'UEFA est très efficace et récompense les clubs qui génèrent la valeur des droits médiatiques, notamment ceux qui participent de manière proactive aux ligues créant cette valeur. Il estime que le même effet redistributif se produit dans les ligues nationales. Il est clair que des systèmes de redistribution très différents sont en place dans les différentes ligues et que les écarts financiers entre les clubs occupant le haut et le bas du classement des différentes ligues sont très différents. L'harmonisation est quasiment inexistante. Il existe deux problèmes. Le premier est celui de la redistribution du sommet vers la base de la pyramide. Or les pyramides sont différentes selon les pays et divers débats ont été tenus sur ce type de redistribution. D'ailleurs, un débat

est en cours en Angleterre qui pourrait conduire à une réforme très progressive. Une deuxième question porte sur la redistribution entre les ligues nationales européennes, pour laquelle une plus grande unité devrait être recherchée. La polarisation est une cause de réelle préoccupation. Il existe peut-être des moyens de créer une vision plus paneuropéenne de la durabilité, qui engloberait les ligues nationales et la manière dont elles redistribuent leurs revenus, ainsi que ceux qui proviennent des compétitions européennes.

**M. Swart** rappelle qu'au niveau national, la redistribution des droits médiatiques est une compétence des ligues nationales, en coordination avec leurs membres, c'est-à-dire les clubs qui jouent dans le haut du classement ou à d'autres niveaux des compétitions nationales. Il n'y a aucune harmonisation des modèles de redistribution des différents pays. Le problème a toujours consisté à trouver un bon équilibre entre l'intérêt des clubs qui génèrent une part de la valeur des droits médiatiques supérieure à la moyenne et celui des clubs qui apportent une contribution plus modeste. Les ligues ont toujours des débats avec leurs clubs sur la manière d'améliorer les modèles de redistribution nationaux et il existe des exemples de pays où cette amélioration se produit. On note qu'un accord a été conclu dans deux pays pour que le partage des revenus des compétitions de l'UEFA bénéficie également aux clubs non participants. En Lettonie et aux Pays-Bas, respectivement 10 % et 5 % des revenus de l'UCC obtenus par les clubs participant aux tours de qualification sont partagés entre les autres. M. Swart conclut en réaffirmant que cette évolution dépendra de la capacité des acteurs du football à prendre des décisions audacieuses et difficiles qui soient vraiment dans l'intérêt du jeu. Pas des intérêts individuels mais des intérêts collectifs, pas à court terme mais à long terme, pas en tant que propriétaires mais en tant que garants.

**M. Marchetti** déclare que l'inégalité n'est pas uniquement une question d'argent et qu'elle reflète la capacité des clubs à rivaliser au niveau européen. L'UEFA défend des valeurs, notamment celles qui sont liées au modèle pyramidal, à l'inclusion et à la représentation de tous les participants. Les écarts financiers sapent ces valeurs. Les écarts entre les clubs de différents pays sont, paradoxalement, à l'origine de certaines idées notamment la « Super League ». En effet, certains clubs ne veulent pas jouer avec d'autres parce que la compétition est trop inégale, tandis que ces « autres » veulent jouer. L'UEFA souhaite conserver une liste ouverte d'accès à ses compétitions telle qu'elle existe actuellement, mais il est nécessaire de tenir compte des disparités financières qui se sont créées en dehors de la compétition européenne. Sinon, l'UEFA ne pourra pas proposer des compétitions de haut niveau comme aujourd'hui car le fossé sportif entre les clubs s'élargit. M. Marchetti pense que les parties prenantes peuvent tenir un débat fructueux sur la manière de résoudre le problème dans les cadres nationaux et au niveau européen. Les sommes redistribuées par l'UEFA peuvent paraître énormes mais elles ne suffisent pas ; les chiffres concernant le football européen sont beaucoup plus élevés et nécessitent une approche coordonnée et commune de toutes les parties prenantes.

**Lord Foulkes** remercie les experts pour leurs précieuses contributions, qui ont été encore plus importantes que prévu. Il espère qu'il sera possible de coopérer avec des partenaires au cours des prochains mois pour achever l'élaboration de son rapport et se félicite de leur coopération.

Il mentionne ensuite trois points qu'il a retenus du débat :

- la proposition d'instaurer une « Super League » soulève bien sûr des inquiétudes mais il convient que cette question ne doit pas dominer le débat ;
- il partage le point de vue de M. Marshall selon lequel les supporters jouent un rôle importants et il espère qu'ils pourront être inclus dans la *Commission des acteurs du football de la FIFA*, tout en étant conscient que la question de la représentation est difficile ;
- il se félicite du bon travail effectué par la FIFA en ce qui concerne les agents, mais il estime que M. Baer-Hoffman a raison de dire qu'il faut s'occuper non seulement des agents mais aussi de tout le système de transfert, et de rappeler que les joueurs de football sont des « travailleurs » : certains d'entre eux sont mal payés, ont de mauvais contrats et sont en grande difficulté personnelle.

Cette dernière remarque permet d'assurer la transition avec le sujet suivant sur les « droits des joueurs ».

### **2<sup>ème</sup> table ronde « les droits des jeunes joueurs »**

En raison des problèmes de connexion de Mme Cook, **le Président** donne la parole à M. Frossard.

#### **Intervention de Stanislas Frossard, Secrétaire exécutif de l'APES, Conseil de l'Europe**

**M. Frossard** indique qu'il intervient au nom de M. Alexandre Husting, Président de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), qui n'a pas pu participer à l'audition. Le rapport de Lord Foulkes identifie des problèmes bien réels dans le football.

Les agressions sexuelles sont malheureusement une réalité dans le sport ; selon les études, on parle d'un sportif ou une sportive sur 5 ou 1 sur 7 qui en sont victimes durant leur carrière. Il y a plusieurs facteurs de risque qui expliquent que le sport soit concerné par ce problème. C'est aux adultes d'en parler car nombreuses sont les victimes qui n'en parleront jamais de peur de représailles, ou parce qu'elles n'identifient pas le problème, ou parce qu'elles n'en sont simplement pas capables.

Dans les pays où cette prise de conscience a eu lieu et la parole s'est libérée, cela a montré que le phénomène avait été précédemment fortement sous-estimé. C'est le cas du patinage artistique en France, avec le témoignage de Sarah Abitbol, qui a été un tournant dans la prise de conscience ; du football britannique, avec les scandales qui ont eu leur paroxysme durant l'été 2018 ; de la gymnastique aux Etats-Unis, avec le cas de Larry Nassar.

Le Conseil de l'Europe, avec ses réseaux intergouvernementaux, est mobilisé pour faire face à ce problème. L'initiative « *Start to talk (Donnons de la voix)* » propose aux États membres trois types d'actions en leur offrant des dispositifs d'appui, soit un ensemble d'outils pour développer ces actions. Cela comprend :

- une offre pour une campagne nationale de sensibilisation, avec des outils de communications adaptés, pour libérer la parole ;
- un soutien à l'analyse et à la mise à jour de la législation et des procédures ;
- une offre de formation des professionnels du mouvement sportif (managers, entraîneurs, etc.).

Actuellement l'APES, dans le cadre du projet « *Protection des enfants dans le sport* » (CSiS), prépare des projets-pilote pour développer des réseaux d'agents de protection de l'enfance dans le sport. C'est un module qui va sans doute s'ajouter à l'offre déjà existante.

A ce jour, une vingtaine de pays du Conseil de l'Europe utilisent ces offres. C'est un début. Il y a quelques années, les états auraient dit que le problème ne les concernait pas, alors qu'aujourd'hui ils sont prêts à reconnaître son existence et à prendre des mesures ; mais l'on n'est pas encore à la prise de conscience, à la médiatisation et à la mobilisation politique qui ont eu lieu dans les pays où les scandales susmentionnés ont éclaté.

Les organisations du mouvement sportif ne sont pas en reste :

- la FIFA avec son projet « *FIFA Guardians* » ;
- l'UEFA avec sa plateforme « *Safeguarding.EU* » ;
- le CIO avec ses initiatives contre le harcèlement et les abus dans le sport [*IOC prevention of harassment and abuse in sport (PHAS) initiatives*].

Ce sont des outils professionnels et utiles ; mais leur mise en œuvre dans les différents sports et dans les différents pays est inégale et il y a beaucoup de chemin à parcourir pour une plus grande mobilisation.

En ce qui concerne le problème de l'exploitation des joueurs et des joueuses, la question a été abordée dans la Recommandation [CM/Rec\(2012\)10](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des enfants et des jeunes sportifs contre des problèmes liés aux migrations, qui identifie de nombreux problèmes tels que la gestion de transferts avortés, la fuite des talents, les problèmes d'intégration, la déscolarisation et d'autres, ainsi que l'exploitation et la traite. En ce qui concerne les problèmes d'exploitation, malheureusement, la prise de conscience ne semble pas aussi avancée qu'en matière d'agressions et d'abus sexuels dans le sport. Il est essentiel de mobiliser l'ensemble des acteurs : les autorités de protection de l'enfance, les autorités en charge du sport, la justice, la police, les organisations sportives, entre autres.

M. Frossard regrette une segmentation excessive de ces dossiers, y compris au Conseil de l'Europe. Par exemple, l'Assemblée parlementaire prépare aussi un rapport sur « *Pour des règles du jeu équitables – mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes dans le monde du sport* », qui traite également des questions d'agressions et d'abus sexuels. L'on aborde ces questions une fois sous l'angle de la protection des mineur.e.s, une fois sous l'angle de l'égalité de genres, une fois sous l'angle du sport, alors que l'enjeu serait d'associer toutes les autorités et tous les organes qui ont un rôle à jouer pour leur solution.

Pour conclure, M. Frossard indique qu'actuellement se déroule, en ligne, la Conférence des ministres responsables du sport du Conseil de l'Europe, qui a aussi à son ordre du jour la question du respect des droits de l'homme dans le sport, y compris les problèmes évoqués par l'Assemblée parlementaire. La conférence proposera des mesures pour mieux mobiliser les systèmes de monitoring du Conseil de l'Europe, afin que ces systèmes identifient et fassent remonter des problèmes observés dans le sport. La Cour des droits de l'homme, les organes de monitoring et les experts font un travail remarquable mais ils mettent peu

fréquemment le doigt sur les problèmes dans le sport et les expert.e.s en charge du sport demandent de telles interventions pour pouvoir mieux traiter ces problèmes. La conférence va également proposer de renforcer les initiatives de formation dans le sport, pour insuffler une culture des droits de l'homme dans les autorités et dans les organisations sportives. M. Frossard considère que cela pourrait être relayé dans le cadre du rapport de Lord Foulkes ; néanmoins, malheureusement, ces problèmes ne sont pas spécifiques au football et l'APES continuera de les aborder au titre des politiques du sport visant une meilleure protection de l'enfance.

## Échange

Dans l'attente d'une solution aux problèmes de connexion de Mme Cook, **le Président** ouvre le débat.

**M. Baer-Hoffman** déclare que la FIFPro (Fédération internationale des associations de footballeurs professionnels) se penche sur la question des abus sexuels depuis 2018, date à laquelle l'équipe nationale de football féminin afghane a été impliquée dans le premier cas international de cette nature traité par la FIFA. La Fédération a également géré une deuxième affaire d'importance (qui a conduit à une interdiction à vie d'exercer une activité liée au football) concernant Haïti. La FIFPro - comme la plupart des secteurs sportifs en général - n'était pas vraiment préparée à ce type d'affaires mais elle a coopéré étroitement avec les victimes de ces systèmes d'abus sexuels et les a soutenues avec l'aide de différentes organisations, notamment Human Rights Watch, le Centre pour le sport et les droits de l'homme, les gouvernements et bien sûr la FIFA. M. Frossard a souligné à juste titre les facteurs qui montrent que le sport est un domaine à risque, tout comme d'autres domaines de la société où des abus sexuels ont été commis dans le passé, en particulier sur des mineurs. Les sanctions appliquées aux présidents des deux fédérations de football en question ont servi à faire passer un message ; elles sont le fruit d'un long processus qui a montré à la fois la force et les faiblesses du système sportif dans le traitement de ces affaires. La capacité d'enquêter sur ces crimes et les pouvoirs de sanction sont limités. En effet, ces crimes peuvent être sanctionnés par une interdiction à vie de pratiquer un sport, mais les conséquences doivent être prévues par le droit pénal. De plus, la coopération entre les gouvernements et les organisations sportives doit être beaucoup plus étroite. Dans les deux pays concernés, le système judiciaire n'est probablement pas conforme aux normes du Conseil de l'Europe, ce qui est extrêmement dangereux pour les victimes. Dans ces affaires, il est important de pouvoir s'appuyer sur une approche fondée sur les droits humains et une approche qui tient compte du point de vue des victimes. Il est nécessaire de mettre en place une nouvelle structure pour traiter cette question, par exemple un organisme international et indépendant. La FIFPro soutient vivement cette initiative et appelle tous les acteurs du monde du sport, des gouvernements et des secteurs ayant une plus grande expérience de ces problèmes à coopérer et à trouver la meilleure structure internationale qui puisse contribuer au traitement de ces affaires. Il est important de donner la priorité à cette question dès que possible.

Concernant les droits de l'enfant, et notamment la situation des joueurs mineurs dans le football, M. Baer-Hoffman déclare que le marché des transferts suscite un intérêt commercial tout à fait unique, qu'il encourage de ce fait les transferts de jeunes, et qu'il légitime le rendement financier que de nombreuses personnes recherchent lorsqu'elles se livrent à la traite des enfants. La réglementation de la FIFA sur les transferts s'est concentrée sur la prévention de la traite des enfants et obtient de bons résultats en la matière, mais elle n'aborde pas suffisamment les droits de l'enfant, notamment la possibilité pour le mineur concerné d'exploiter les opportunités dont il devrait bénéficier pour tirer le meilleur parti de ses talents. Il est nécessaire de mettre en place un système plus équilibré de gestion des transferts de jeunes, qui offre des possibilités sûres aux mineurs tout en prévenant la traite, et qui mette davantage l'accent sur l'éducation, le développement social et le soutien psychologique. Un travail très important est réalisé par l'UNESCO à cet égard.

**M. Muyters** déclare que, dans le passé, plusieurs témoignages d'athlètes victimes d'abus sexuels en Flandre ont été enregistrés. Lorsqu'il était ministre des sports en Flandre, il avait demandé aux fédérations qui sollicitaient des subventions de mettre en place un programme d'action concernant les abus sexuels contre les athlètes ; il s'agissait notamment de nommer une personne à laquelle toute personne visée par un abus pouvait s'adresser pour présenter les faits le concernant. Ce programme comprenait sept actions à mettre en place, notamment des programmes d'éducation sur ce sujet à l'intention des entraîneurs. Il faut s'attaquer à ce problème en partant du constat que des abus peuvent se produire et qu'ils ne sont pas de la faute des athlètes. La question porte sur la possibilité pour tous les enfants de faire du sport de manière normale.

**M. Schennach** rappelle qu'en 2018 (à Tbilissi, Géorgie), l'APCE avait élaboré un très bon plan d'action contre la violence sexuelle dans le sport<sup>3</sup>. Il ne sait pas si le Comité des Ministres a informé les ministres des sports des États membres du Conseil de l'Europe de l'existence de ce plan d'action, mais le document est très concret, par exemple en ce qui concerne le besoin de formation de tous les professionnels du sport qui s'occupent d'enfants. Il y est souligné que l'adoption de mesures appropriées doit être une condition pour que tout organisme sportif reçoive de l'argent public. Il suggère que ce plan d'action soit envoyé aux experts.

M. Schennach évoque ensuite le fait qu'il existe des ligues « informelles » de personnes sans papier dans différentes villes (à Vienne par exemple) et États membres. Il suggère que le rapporteur examine ce phénomène dans un paragraphe de son rapport, car il est important pour l'intégration. Il est essentiel à cet égard de donner quelques perspectives aux personnes vulnérables situées au bas de la pyramide.

**Lord Foulkes** espère que les problèmes de connexion avec Mme Cook pourront être résolus. Au cours des entretiens bilatéraux qu'il a eus avec elle, ils ont examiné ensemble la question des abus sexuels et ont évoqué les cas d'abus en Afghanistan et en Haïti. Il a essayé de l'aider avec des contacts en Haïti. Mme Cook lui a également présenté une proposition visant à créer une entité internationale pour un sport sûr, ce qui est pour lui une très bonne façon de traiter cette question. Il souhaite connaître l'avis des autres sur cette proposition de la FIFA. Mme Cook s'est exprimée sur le transfert de mineurs, notamment d'Amérique latine et d'Afrique vers l'Europe. Il se demande si la FIFPro ou d'autres organisations peuvent en dire plus sur ce problème et sur la manière de traiter ce sujet.

Finalement, les problèmes de connexion avec M Cook sont résolus et le **Président** lui donne la parole.

#### **Intervention de Mme Joyce Cook, Chargée de la responsabilité sociale et de l'éducation, FIFA**

**Mme Cook** déclare que des millions d'enfants dans le monde aiment le football. La FIFA soutient activement le développement des jeunes et leur implication dans le football, avec toutes les valeurs sociales et d'équipe, de camaraderie, de santé et autres que cela implique. Cependant, cela s'accompagne aussi de risques et d'une immense responsabilité pour les structures du sport – et pas uniquement du football – de garantir la sécurité et le bien-être des jeunes et la protection fondamentale de leurs droits.

Elle présente ensuite trois priorités de la FIFA, telles qu'énoncées dans le document du Président de la FIFA *Vision 2020-2023 : Pour un football véritablement mondial* : les mesures de protection et de prévention ; l'éducation et la sensibilisation ; les investigations et les recours lorsque les choses se passent mal et que des enfants sont mis en danger voire gravement maltraités. De nombreuses affaires de maltraitance d'enfants dans le sport ont reçu une large attention publique ces dernières années dans le monde entier, y compris hélas dans le football, comme récemment en Afghanistan et actuellement à Haïti.

La FIFA a pris des orientations importantes ces deux dernières années pour concevoir et mettre en œuvre des mesures de prévention et des procédures visant à protéger les enfants et les jeunes adultes vulnérables au sein du football. Elle a notamment mis en œuvre un programme de prévention en faveur des enfants et une boîte à outils – FIFA Guardians – avec le soutien et les conseils techniques d'un groupe de travail composé d'experts du Conseil de l'Europe, de l'UNICEF, de Safe Sport International et de plusieurs associations membres ayant une expertise dans ce domaine. Le programme prévoit un accompagnement pratique destiné à aider les associations membres de la FIFA à examiner leurs mesures actuelles en matière de protection de l'enfance, afin de prévenir tout risque de maltraitance dans le football et d'apporter des réponses appropriées aux niveaux national et local en cas de problème, en signalant chaque fois que possible les cas aux organismes locaux de protection de l'enfance et aux autorités compétentes. De plus, le Règlement du programme de développement Forward 2.0 de la FIFA contraint les associations membres et confédérations à « prendre des mesures pour protéger les enfants et les mineurs contre des abus potentiels et pour promouvoir leur bien-être au sein du football » (article 8, paragraphe 1t). La FIFA mène avec les confédérations et les 211 associations membres un travail de sensibilisation à l'importance de la protection de l'enfance à tous les niveaux du monde du football.

Concernant la formation et le renforcement des capacités, en janvier 2021 un nouveau diplôme de FIFA Guardians sur la prévention en faveur des enfants dans le milieu du sport doit être lancé, avec la Open

<sup>3</sup> Le plan d'action comprend « Dix actions clés pour une meilleure protection des enfants contre la violence sexuelle dans le sport » ; il est disponible à l'adresse suivante : <https://pace.coe.int/en/news/7252>.

University (l'Université ouverte). Ce diplôme vise à professionnaliser le rôle d'agent de protection dans le football et à améliorer le niveau de protection dans le monde entier. Il s'agit du premier programme éducatif de ce type, non seulement dans le monde du sport mais également dans n'importe quel autre domaine. On voit ainsi combien il reste encore à accomplir pour protéger les enfants dans tous les domaines de leur vie. La FIFA est déterminée à traiter ce problème dans le monde du football aussi judicieusement, efficacement et rapidement qu'elle le peut et elle compte sur ses collègues de l'UEFA, qui accomplissent un travail remarquable dans ce domaine, pour l'aider dans cette entreprise.

Concernant la protection des mineurs et les transferts internationaux, Mme Cook explique que le Règlement de la FIFA sur le statut et le transfert des joueurs interdit les transferts internationaux des joueurs. ses mineur.e.s, et que toutes les exceptions sont soumises à l'examen d'une commission afin de garantir que toutes les conditions soient strictement respectées. Des sanctions sévères sont imposées en cas de non-conformité avec les règles de la FIFA.

La FIFA travaille aussi à l'élaboration d'un nouveau cadre pour les agents et sur son impact pour la protection des joueurs. ses mineur.e.s. Elle espère mettre en œuvre à l'échelle mondiale un cadre réglementaire pour les agents, comprenant de nouvelles conditions préalables et une autorisation supplémentaire pour tous les agents souhaitant représenter un.e mineur.e. Ce cadre inclura un registre des agents public, centralisé et international, recensant tous les agents autorisés à représenter des mineur.e.s. Le registre sera disponible sur le site web de la FIFA. De plus, un guide pour les enfants et leurs parents sera proposé dans différentes langues, expliquant les droits des enfants, détaillant les responsabilités des agents et mettant en garde contre les mauvaises pratiques.

Mme Cook évoque ensuite le programme Football for Schools de la FIFA, développé conjointement avec l'UNESCO, visant à enseigner des « compétences de vie » par le biais du football, et notamment :

- la compréhension personnelle (par exemple la prise de responsabilités, la communication, l'identification avec des personnalités modèles, l'écoute active, l'équilibre entre gain et perte et les enseignements positifs à tirer de l'un comme de l'autre) ;
- les défis auxquels les jeunes sont confrontés (par exemple le harcèlement, la discrimination, les conflits, les pressions entre pairs) ;
- les valeurs sportives (par exemple l'amitié, l'esprit d'équipe, l'entraide, le respect mutuel) ;
- la santé et le bien-être (par exemple la lutte contre les infections, l'hygiène, les demandes d'aide, les espaces sécurisés).

Ce programme a été différé en raison de la pandémie de COVID-19 mais sa mise en œuvre devrait commencer début 2021.

Enfin, Mme Cook insiste sur la nécessité de traiter les cas d'abus sur des enfants lorsqu'ils sont signalés. Il s'agit d'une responsabilité que la FIFA assume très sérieusement, restant déterminée à sanctionner et exclure les auteurs de tels abus, comme on l'a vu récemment en Afghanistan et à Haïti. Cependant, les enquêtes sur ces abus sont complexes et difficiles. Il convient de veiller en priorité à la sécurité des survivants et à ce que les lanceurs d'alerte, les victimes et leurs familles ne courent pas un risque supplémentaire. La FIFA a connu des cas de menaces de mort, sans pouvoir s'adresser aux organes statutaires de justice pénale et de protection de l'enfance sur le terrain, s'appuyer sur eux ou leur faire confiance pour obtenir de l'aide et la conduite d'enquêtes ou de poursuites contre les auteurs de telles infractions.

Ces compétences dépassent le domaine du sport. Aussi la FIFA appelle-t-elle à la création d'un nouveau centre international pour la sécurité du sport : il s'agirait d'un organe multisports, interinstitutionnel et intergouvernemental, chargé de traiter les cas d'abus en veillant cependant à ne pas entraîner plus de dommages ou de risques. La FIFA souhaite voir la création d'une entité efficace, souple et pragmatique proposant un ensemble de services et de conseils afin d'aider toutes les parties concernées à éradiquer les abus dans le sport en plaçant au premier plan les besoins des victimes.

**Le Président** remercie Mme Cook. Etant donné l'heure, il propose de passer à la troisième table ronde et, éventuellement, de reprendre les sujets déjà abordés dans la table ronde finale. Il donne la parole à Lord Foulkes.

**3<sup>ème</sup> table ronde « participation des parties prenantes à la gouvernance du football »****Intervention de M. Jonas Baer-Hoffman, Secrétaire général, FIFPro**

**M. Baer-Hoffman** commence par rappeler que la FIFPro est l'organisation syndicale internationale qui chapeaute les associations de joueurs et les syndicats de joueurs professionnels du monde entier. Elle est présente dans environ 75 pays et représente collectivement près de 60 000 joueuses et joueurs, y compris celles et ceux qui jouent dans la ligue des champions ou dans des ligues inférieures, qui ont des salaires très élevés ou qui ne gagnent que quelques centaines de dollars par mois. En tant que syndicat de joueurs, la FIFPro a parfois une approche différente de celle des autres parties prenantes comme les clubs ou les ligues. M. Baer-Hoffman met l'accent sur deux dimensions qui caractérisent la participation des parties prenantes. La première concerne le contexte élargi de l'évolution du sport et du football en tant qu'éléments de la société. A cet égard, les événements des derniers mois ont montré l'ampleur de l'activisme social des joueurs : il n'y a pas eu de porte-parole plus bruyant que les joueurs eux-mêmes sur des questions telles que l'égalité des sexes ou des races. En ce qui concerne la participation des parties prenantes dans ce contexte, il est nécessaire de disposer d'une base très large afin que tous les composants footballistiques et extra-footballistiques puissent être entendus et travailler ensemble. Une deuxième dimension concerne la question des droits du travail. La FIFPro s'attend à ce que les joueurs aient la liberté de s'associer et d'engager une négociation collective. Or, dans de nombreux pays et, à certains égards, au niveau international, les mécanismes visant à garantir ces droits n'ont pas été mis en place de manière appropriée. Ils ont même parfois été activement supprimés. Historiquement, la lutte pour les droits a changé la gouvernance du football. Aujourd'hui, les joueurs sont à la table des négociations. Cependant, dans de nombreux pays, la raison pour laquelle les conditions de travail des joueurs ne sont pas à la hauteur de ce qu'elles devraient être est l'absence de processus de négociation collective sur les conditions d'emploi. Il convient de remédier à cette situation.

Se référant à la discussion précédente sur la nécessité d'une vaste réforme du secteur économique du football, M. Baer-Hoffman déclare que, dans ce contexte, il est essentiel d'innover. Il est également nécessaire d'examiner les moyens d'assurer l'égalité, l'importance de la question du climat, la solidarité, des conditions d'emploi équitables pour les joueurs, les entraîneurs et d'autres personnes du monde du football ainsi qu'une représentation équitable des parties prenantes, y compris les supporters. Il faut apprendre à mieux faire dans ce domaine pour que le sport soit un bien de société et un secteur économique en même temps.

**Intervention de Mme Antonia Hagemann, Directrice générale, Supporters Direct Europe, intervenant aussi au nom de Football Supporters Europe et du Centre pour l'accès au football en Europe**

**Mme Hagemann**, avant sa présentation et revenant sur le thème de la table ronde précédente, indique que Supporters Direct Europe (SD Europe) a lancé, conjointement avec l'UEFA, une série d'ateliers sur la protection de l'enfance à l'intention des organisations de supporters et des clubs et elle propose de se mettre en rapport avec Mme Cook et avec la FIFPro afin de voir ce que SD Europe pourrait apprendre et ce qu'elles pourraient partager.

En ouverture de sa présentation, elle souligne que le football n'est rien sans ses supporters. Ceux-ci ne forment pas un groupe ni un interlocuteur homogène : les fans sont divers, comme le sont aussi leurs cultures, allant de ceux qui veulent être associés aux décisions, ceux qui se déplacent lors des matchs à l'extérieur et ceux qui ne le font pas, ceux qui présentent des handicaps divers, ceux qui se déplacent hors des journées de match, etc.

Les trois organisations au nom desquelles elle intervient représentent des intérêts divers des supporters.

- **Football Supporters Europe (FSE)** est un réseau européen de supporters indépendant, représentatif et organisé démocratiquement, comptant des membres dans 48 pays de l'UEFA, et s'occupant de questions telles que la billetterie, la culture des supporters, la discrimination ou le maintien de l'ordre dans le football.
- **Le Centre pour l'accès au football en Europe (CAFE)** est une organisation sans but lucratif destinée à améliorer l'accessibilité des équipements et des services dans les stades et les clubs, sensibiliser à l'accès et à l'inclusion dans le sport, proposer des services aux supporters handicapés et créer un réseau de groupes de supporters handicapés.
- **SD Europe** est une organisation sans but lucratif, représentant des organisations nationales de supporters et plusieurs clubs de football amateurs et professionnels dirigés par leurs membres, en Europe, en Afrique et en Asie (y compris l'organisation Hearts Supporters Trust mentionnée par Lord Foulkes). SD Europe a pour objectifs d'augmenter le nombre de clubs de football dirigés par leurs supporters et d'inciter davantage d'institutions à agir dans ce sens.

Les trois organisations entretiennent de bonnes relations de travail avec bon nombre des acteurs présents lors de l'audition. Elles coopèrent étroitement avec l'UEFA et bénéficient d'un soutien de l'UE par le biais d'Erasmus+.

Les supporters ne sont pas uniquement des usagers dans le monde du football : ils ont aussi un rôle de cocréation avec d'autres acteurs et dans les divers secteurs et apportent au football une valeur ajoutée essentielle. Les supporters témoignent du rôle du football dans la société. L'épidémie de COVID-19 a montré ce que cela représente de jouer au football à huis clos et les conséquences que cela peut avoir pour les finances des clubs, mais cette absence des supporters a aussi un impact social, avec un effet terrifiant pour la société. Le football est comparable à une colle liant les personnes entre elles, sous de multiples formes. Plutôt que de simplement pallier l'absence de cette colle, il convient de réfléchir à des manières plus innovantes d'impliquer les supporters au sein des clubs et des institutions, où ils ne seraient plus de simples usagers mais contribueraient aux décisions sur l'avenir.

La démocratie et la participation reculent ; des emplois sont supprimés ou menacés ; des clubs, si ce n'est des ligues entières, sont au bord de l'effondrement. Les organisations CAFE, FSE et SD Europe s'emploient à bâtir des relations solides entre d'une part les supporters et d'autre part les associations nationales, les ligues, les clubs et d'autres acteurs. Malgré la crise, il reste possible de coopérer beaucoup plus étroitement avec les supporters. Mme Hagemann souligne que, sans les supporters, le football n'est pas le même : l'atmosphère, l'impact sur la société mais aussi l'intérêt des sponsors sont différents.

En conclusion, Mme Hagemann formule quelques propositions concrètes :

- une reconnaissance pleine par les instances dirigeantes du football des supporters en tant qu'acteurs de notre sport, suivant les mêmes principes de représentativité que les syndicats ou les organisations de défense des consommateurs ;
- l'adoption des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les associations nationales du football, les ligues professionnelles et les clubs ;
- déclarer et promouvoir l'inclusion et la participation des représentants des personnes handicapées en tant que composante essentielle de la bonne gouvernance et de la viabilité du football (et ce point est particulièrement important au moment où des décisions sont prises concernant le retour des spectateurs dans les stades) ;
- créer les moyens d'un dialogue formel entre les associations de supporters handicapés et leurs clubs et/ou leurs associations nationales ;
- aider les supporters à obtenir une participation formelle et structurelle dans les instances du football, au niveau de leur club et des instances nationales et européennes ;
- encourager les instances dirigeantes à mettre en œuvre, dans les réglementations nationales, une participation structurée des supporters aux processus de décision et au dialogue.

---

## Échange

---

**Le Président** ouvre le débat.

**Mme Deagle** (représentante du *Centre pour l'accès au football en Europe* - CAFE) souligne que la création d'un environnement accessible profitera non seulement aux 100 millions de supporters handicapés vivant en Europe, mais également à l'ensemble de la société. En concertation avec les personnes handicapées, il est possible de créer un sport résilient, durable et rentable, et de protéger les droits humains. Elle encourage tous les participants à l'audition, ainsi que les autorités publiques et toutes les parties prenantes du football, à agir de concert pour respecter les dispositions de la Convention des Nations unies relatives aux droits des personnes handicapées, l'Acte européen sur l'accessibilité et les normes européennes en matière de conception des stades<sup>4</sup>. Elle souligne qu'aucun stade de football en Europe ne satisfait aux normes européennes visant l'accès des spectateurs aux zones de visibilité de l'aire de jeu. Elle conclut en notant que la pandémie de covid-19 a un impact disproportionné sur les personnes handicapées. Avant la pandémie, 50% des supporters handicapés n'avaient jamais assisté à un événement public ou sportif en direct. Si la réponse à la pandémie n'est pas axée sur l'inclusion des personnes handicapées, on risque de créer un jeu qui ne respecterait ni les droits humains ni les principes de durabilité et d'inclusivité pour tous.

**M. Baer-Hoffman**, revenant sur la question des abus sexuels et sur la proposition de la FIFA de créer un organisme indépendant, souligne que cette démarche est la bonne et que la FIFPro soutient la création d'un tel organisme. Cependant, les parties prenantes doivent prendre conscience qu'une telle institution, si elle est efficace, pourrait être saisie par de nombreuses victimes et doit donc être dotée de ressources suffisantes. En

---

<sup>4</sup> Voir note <sup>5</sup>

outre, toutes les parties prenantes doivent participer à la structure de gouvernance de cette institution, qui doit être étroitement liée aux activités gouvernementales, notamment les services de détection et de répression et les systèmes de justice pénale. En ce qui concerne les transferts de joueurs mineurs en dehors de l'UE, les règlements de la FIFA interdisent les transferts de joueurs de moins de 18 ans. M. Baer-Hoffman estime que ces dispositions s'appliquent également aux transferts que la FIFPro ne considère pas comme illégitimes. Par exemple, Alphonso Davies, un joueur de football professionnel canadien d'origine libérienne, acheté par le F.C. Bayern Munich alors qu'il avait encore moins de 18 ans, n'a pu rejoindre sa nouvelle équipe qu'à l'âge de 18 ans ; or il n'aurait couru aucun risque en quittant le Canada plus tôt. Enfin, M. Baer-Hoffman estime qu'il faut établir une distinction entre les groupes de supporters locaux et les groupes de supporters commerciaux internationaux. Ce sont les supporters locaux qui manquent au football aujourd'hui. Le groupe international de supporters commerciaux prennent des décisions, parfois au détriment des supporters locaux qui créent une communauté autour des clubs. Or ces derniers ne doivent pas perdre le lien avec leurs communautés locales en raison des intérêts défendus par des groupes de supporters commerciaux internationaux.

**Mme Hagemann** fait référence à une étude réalisée à Londres sur l'incidence de la pandémie de covid-19 sur les jeunes, en particulier la « génération Z ». De nombreux jeunes de cette génération sont des supporters de football. Chacun a la responsabilité de soutenir les personnes sans avenir, et chacun connaît l'impact du football sur la société. L'organisation SD Europe considère qu'elle doit aider les supporters à s'organiser et leur fournir le soutien dont ils ont besoin au sein de leur communauté pour participer réellement à la vie de leur club de football. En collaboration avec FSE, SD Europe a créé un site web pour mettre en lumière l'excellent travail réalisé par les supporters dans leurs communautés. Certes, il existe des supporters commerciaux, mais les supporters dont elle parle sont ceux qui ont l'habitude d'aller au stade. Or de nombreuses personnes craignent que les supporters ne retournent pas au stade comme avant la pandémie. Dès lors, une question se pose : que faut-il faire pour qu'ils y retournent et se sentent chez eux et pour que le football puisse jouer son rôle dans leur existence et inversement ? Ce n'est certainement pas en les écartant et en les excluant continuellement de la table des décisions. Mme Hagemann ne dit pas qu'elle devrait être invitée à cette table mais elle recommande que des personnes ayant les compétences requises puissent se joindre aux discussions. Elle évoque ensuite la question de la représentativité des organisations de supporters. Elle réaffirme que la culture des supporters est incroyablement diverse, qu'il n'y a pas d'organisation « unique » pouvant tous les représenter et qu'il existe différents intérêts qu'il faut protéger en exerçant des pressions. C'est pourquoi différentes organisations sont présentes à cette audition. Il est très simple d'associer les supporters aux discussions, il suffit de les inviter. Mme Hagemann prévient que nous risquons de perdre des communautés, ce qui serait dramatique ; mais quelque chose peut être fait grâce au football.

**Lord Foulkes** évoque l'expérience du *Heart of Midlothian Football Club* qu'il a présidé pendant deux ans. Le club compte 8 500 supporters qui contribuent au fonctionnement du club. Les supporters ont donné 250 000 livres sterling par mois pour soutenir le club, ce qui montre leur degré d'engagement à son égard. Il indique qu'il cherche des moyens de faire participer les supporters, notamment aux commissions des acteurs du football mises en place par la FIFA, l'UEFA et d'autres organismes. Il se demande comment organiser cette participation, sachant que les supporters sont très disparates et peu organisés. Il demande à Mme Hagemann si elle envisage des moyens de réunir les organisations de supporters afin qu'elles puissent participer au niveau européen, ainsi qu'aux niveaux national et local. Lord Foulkes est préoccupé par la déclaration de Mme Deagle selon laquelle il n'y a pas de stades dotés d'installations complètes pour les supporters handicapés ; il pensait que les nouveaux stades, notamment ceux de Tynecastle ou de Tottenham Hotspur, disposaient d'installations appropriées pour les personnes handicapées. Il s'interroge sur ce que l'APCE doit recommander à cet égard. Enfin, il sollicite de nouveau les avis des participants sur la proposition de créer un organisme international indépendant chargé de traiter les cas d'abus dans le sport.

**M. Evain** (représentant *Football Supporters Europe* – FSE) souligne qu'avec la crise du covid-19, le football risque de perdre la jeune génération. En effet, une enquête concernant l'Italie a conclu que l'intérêt de la jeune génération pour le football professionnel est à un niveau historiquement très bas. Certes, les supporters ne sont pas dans les stades, mais les remplacer par des supporters en plastique ou en carton ou par la réalité augmentée est un mauvais signal. Les supporters aident leurs clubs et l'économie du football à traverser la crise, et le monde du football devrait se féliciter de cette contribution. Il fait remarquer que le football pourrait s'éloigner encore plus des communautés en jouant des matchs à l'étranger ou en cherchant de nouvelles compétitions qui vont à l'encontre de l'intérêt même des supporters. Concernant la manière dont les supporters sont organisés, on constate que leurs organisations fonctionnent en s'appuyant sur les mêmes principes de représentativité que les syndicats. Les trois organisations européennes de supporters présentes à l'audition sont des organisations démocratiques qui représentent les supporters qui souhaitent être représentés au niveau européen. Il s'agit d'organisations démocratiques et indépendantes qui ne prétendent pas représenter tous les supporters en Europe mais qui sont des organismes représentatifs prêts à dialoguer de manière active et structurée avec les instances dirigeantes du football. Certes, elles ne représentent que leurs membres mais

tout dialogue avec les supporters aux niveaux local, national et européen passe par elles ou leurs membres. Elles sont prêtes à contribuer à la réforme du football ainsi qu'au rôle et à la gouvernance du jeu.

**Mme Hagemann** donne quelques exemples pratiques de la manière dont la coopération entre les autorités et les supporters pourrait fonctionner. L'organisation SD Europe participe à des groupes d'experts de la Commission européenne qui examinent des questions liées à la gouvernance du football et à la durabilité financière. En outre, la présence des trois organisations à l'audition montre qu'il existe des organisations qui peuvent et doivent être invitées. SD Europe mène actuellement un projet Erasmus qui rapproche beaucoup les associations nationales de football et les organisations nationales de supporters ; il s'agit d'une sorte de processus thérapeutique qui pourrait déboucher sur une relation fonctionnelle mais aussi des actions. L'idée serait de modifier la structure mise en place au sein des associations nationales afin que les supporters puissent participer à certaines discussions et prises de décision. En Europe, différentes associations nationales y participent, avec le soutien de l'UEFA et de différentes ligues. Beaucoup d'autres projets sont en cours. En raison de la crise sanitaire, de nombreux organes directeurs au niveau national ont mis en place des groupes de travail réunissant différentes parties prenantes qui ont été invitées à examiner la manière de sortir de la crise. Nombre de ces groupes de travail comptent des représentants d'organisations nationales de supporters. Les structures étant là, il n'y a aucune excuse à ne pas inviter les supporters à la table des discussions, d'autant que leurs organisations existent et qu'elles sont démocratiques, ouvertes, transparentes et non discriminatoires. Beaucoup d'initiatives positives sont déjà en cours, mais beaucoup reste à faire. Le dialogue est une chose certes, mais les organisations de supporters veulent aussi participer à la prise de décision.

**Mme Deagle** répond à la question de Lord Foulkes concernant les stades qui ne sont pas conformes aux normes européennes d'accessibilité. Elle vise surtout les stades implantés en dehors de l'Angleterre<sup>5</sup>. Il existe des stades anglais qui sont conformes depuis peu, mais principalement en ce qui concerne le nombre minimum de sièges accessibles. On constate cependant que ces stades n'ont pas tous atteint le niveau de qualité nécessaire. Or sans quantité ni qualité, les supporters handicapés ne peuvent pas vivre une expérience vraiment inclusive et accessible. Par exemple, le fait que les supporters handicapés n'aient pas un champ de vision adéquat lorsque des personnes se lèvent devant eux est un problème crucial. L'expérience des finales des compétitions de l'UEFA a montré que lorsque le stade hôte ne fournit pas des sièges accessibles et de qualité, les solutions sont soit de créer une plateforme surélevée, ce qui est une solution durable, soit de condamner les sièges des rangées de devant, ce qui n'est pas durable. Les stades qui ont récemment appliqué, ou se sont rapprochés, des normes en matière de vision accessible du champ de jeu sont ceux qui ont consulté des supporters handicapés et ont tenu compte de leurs commentaires.

**Le Président** clôt le débat et ouvre la table ronde finale.

### **La table ronde finale**

**Tous les intervenants**, dans leurs remarques finales, remercient le rapporteur et la commission pour l'organisation de l'audition et leur invitation.

**M. Swart** espère que les échanges de qualité qui ont eu lieu au cours du débat pourront contribuer au rapport et indique que les ligues européennes sont prêtes à coopérer davantage à son élaboration. Il évoque ensuite le rapport sur « Le paysage financier du football européen », qui devrait être approuvé par la prochaine Assemblée générale des ligues européennes, qui se tiendra le 11 décembre 2021. Le rapport, qui sera ensuite mis à disposition, contribuera également à celui de Lord Foulkes. Concernant les conséquences de la crise due à la covid-19, il confirme que les clubs ne peuvent plus compter sur leurs supporters dans les compétitions et dit partager les préoccupations exprimées lors de la 3<sup>e</sup> table ronde concernant la participation des parties prenantes.

**M. Marshall** déclare que le confinement actuel est, pour toutes les parties prenantes, le combat de leur vie et qu'elles doivent « savoir profiter d'une bonne crise », comme l'a dit un célèbre Premier ministre britannique<sup>6</sup>. Il est fondamental d'instaurer une bonne gouvernance, ainsi que les structures nécessaires, pour garantir une prise de décision progressive et durable. La prise de décision doit être inclusive. Un dialogue ouvert et transparent entre les parties prenantes permet de mener un débat fructueux et, en fin de compte, d'améliorer la prise de décision. La génération actuelle de dirigeants du football doit travailler ensemble et évaluer en

---

<sup>5</sup> Mme Deagle souhaite clarifier sa position comme suit : bien qu'il n'y ait actuellement aucun aperçu du nombre de stades répondant aux normes européennes minimales dans les zones de vision accessibles, on peut supposer avec certitude que très peu en dehors de l'Angleterre, s'il y en a, satisfont à la fois au nombre d'emplacements requis et à la qualité des lignes de vision.

<sup>6</sup> Là, est fait référence à la phrase de Winston Churchill : « Il faut savoir profiter d'une bonne crise ».

permanence la manière dont les modèles de gouvernance peuvent être améliorés. L'équité et l'efficacité sont au cœur de tout modèle de gouvernance efficace. L'équité signifie que la prise de décision doit tenir compte des contributions des parties prenantes au jeu ; l'efficacité signifie que les organes de décision sont représentatifs, responsables et réactifs, dotés des mécanismes de contrôle et des contrepoids adéquats. Ces dernières années, l'ECA et les clubs qu'elle représente ont renforcé leurs pouvoirs et leur influence au sein des structures de l'UEFA. Ce n'est pas encore le cas au niveau de la FIFA, bien que leurs relations de travail soient bonnes. Les clubs, qui sont les principaux preneurs de risques entrepreneuriaux et créateurs de valeur du football, doivent être au cœur du processus de décision ; il est tout à fait possible d'aller plus loin sur ce point. Abordant le rôle des supporters dans la gouvernance du football, M. Marshall déclare que le football ne peut pas se passer de supporters et qu'il est nécessaire de trouver un moyen sûr de les faire revenir au stade et de les faire participer à la vie de leurs clubs dès que possible. Le rôle des supporters au sein des structures de gouvernance est complexe, car les supporters eux-mêmes sont complexes. Ils restent, en tout cas, l'âme des clubs, et aucun club ne peut ou ne souhaite les ignorer.

**M. Marchetti** insiste sur la phrase de Winston Churchill précédemment citée par M. Marshall. La crise due à la covid-19 n'a pas que des effets négatifs : en effet, elle contraint toutes les parties prenantes à travailler ensemble car chacun est conscient qu'il n'est pas possible de sortir de cette crise sans coopération et en restant campé sur ses propres intérêts. L'UEFA estime que l'unité, la solidarité et surtout la participation et l'inclusion sont toujours des mots clés. Ce ne sont pas uniquement des mots mais des mesures concrètes que l'UEFA met en œuvre chaque jour. L'UEFA est très active dans la protection des enfants contre les abus sexuels. Or il est très important, lorsque l'on parle de mineurs, de réfléchir de façon plus globale. M. Marchetti s'inquiète d'apprendre que des mineurs pourraient être transférés dans le monde entier. L'UEFA comprend la question des « opportunités » mais estime qu'il convient de trouver un équilibre entre les « opportunités » et les « risques ». Elle considère qu'une seule vie humaine n'est pas un dommage collatéral acceptable. Personne ne doit être laissé entre les mains d'individus sans scrupules qui font du profit avec des vies humaines.

**Mme Cook** fait référence à la proposition de création d'une nouvelle entité pour un sport sûr et explique qu'elle viserait à fournir des résultats essentiels, notamment les suivants :

- donner la possibilité de signaler les abus de manière indépendante, transparente, mesurable et fiable, alors que des études montrent qu'à l'heure actuelle, les cas d'abus graves ne sont pas signalés aux instances existantes ;
- créer un pool d'experts locaux et régionaux qui pourraient être mobilisés pour enquêter sur ces affaires extrêmement sensibles ;
- aider les différents sports à se doter d'un système de sanctions plus unifié ; chaque sport resterait responsable de ses propres enquêtes et sanctions, mais pourrait s'adresser à ce groupe d'experts ;
- pouvoir travailler avec d'autres entités internationales et européennes, telles qu'Interpol ; cela permettrait peut-être d'examiner les affaires au niveau international et de coopérer pour empêcher les auteurs de passer d'une région à l'autre et d'un sport à l'autre ;
- agir en tant que centre de connaissances et d'expertise.

Il est nécessaire d'aider les victimes qui sont gravement menacées de mort à obtenir des visas humanitaires. Il ne s'agit pas seulement d'un problème concernant les cas signalés en Afghanistan ou en Haïti. Mme Cook conclut en demandant instamment l'appui de tous les participants, et peut-être des annonces de contributions, pour cette entité.

**M. Frossard** déclare que la promotion et la protection des droits humains dans les activités sportives figurent en tête des priorités politiques des ministres des sports, lesquels ont l'intention de mieux exploiter les instruments des droits humains et les mécanismes de suivi pour développer le sport. L'APES a formulé un certain nombre de propositions très concrètes sur la protection des enfants, l'égalité de genre et la lutte contre les abus dans le sport. L'APES accueillera favorablement toute proposition avancée dans le rapport de Lord Foulkes, ainsi que toute aide visant à mobiliser davantage de pays. En ce qui concerne la participation des parties prenantes, l'APES s'efforce d'y contribuer en favorisant la coopération internationale. C'est un principe de gouvernance que d'encourager la participation des parties prenantes dans le sport en général, mais beaucoup d'experts gouvernementaux de l'APES hésitent à entrer dans les détails s'agissant de la manière dont elles doivent participer concrètement aux travaux des organisations sportives. En ce qui concerne la solidarité, l'APES révisé actuellement la « Charte européenne du sport », qui fixe un certain nombre de principes pour les politiques sportives en Europe. L'idée de promouvoir des valeurs par le sport et de considérer que les organisations sportives à but non lucratif fondées sur le volontariat sont des partenaires privilégiés qui promeuvent la solidarité dans le sport, a été mise en avant dans la Charte européenne du sport révisée. M. Frossard souligne que l'idée d'un modèle européen du sport ne fait pas consensus. La question de la solidarité est sur la table et la contribution de l'APES, par le biais du rapport de Lord Foulkes, est la bienvenue.

**Mme Hagemann** fait remarquer qu'il a été dit précédemment que la solidarité doit aller à ceux qui en ont besoin et qui la méritent. Elle déclare qu'elle ne comprend pas bien ce que cela signifie. Elle propose donc que les parties prenantes aient une discussion plus transparente à cet égard et que les supporters soient invités. En outre, un plus grand nombre de clubs de petite et moyenne taille, et en particulier de clubs de base, doivent être associés aux débats sur le processus de réforme. SD Europe coopère avec des supporters qui sauvent leurs clubs de la faillite, réparent les dégâts ou doivent créer de nouveaux clubs. Elle fait référence à une conférence de haut niveau organisée par la Commission européenne la semaine précédente sur l'impact de la covid-19 sur les organisations sportives de base et précise qu'il n'y avait pas une seule de ces organisations présente à la table ronde. Des améliorations sont possibles à cet égard. Les supporters que le CAFE, FSE et SD Europe représentent sont tous organisés en organisations bénévoles. SD Europe, qui fait de son mieux pour aider ses membres à se professionnaliser en essayant de leur fournir des ressources dans le cadre de projets Erasmus, est en discussion avec des associations et des ligues nationales pour trouver des moyens d'améliorer leur statut et de leur fournir des ressources pour qu'elles aient au moins un poste rémunéré. Il est difficile de participer à ce genre de discussion s'il n'y a même pas un demi poste décerné rémunéré. C'est un plaisir d'être dans la même pièce que les autres parties prenantes, qui essaient toutes de surmonter la crise et de mobiliser les communautés : on constate beaucoup de léthargie chez les personnes actives dans les communautés et il est important de les aider.

**M. Baer-Hoffman** souligne l'importance de créer un nouvel organisme pour un sport sûr, répondant aux conditions qu'il avait énoncées dans son intervention précédente, et que tout le monde s'associe à cette initiative. Il se félicite de l'importance accordée par l'APES aux droits humains dans le domaine du sport. La participation des parties prenantes peut être difficile à comprendre mais on a parfois tendance à la rendre plus compliquée qu'elle ne l'est en réalité. Par exemple, en ce qui concerne les travailleurs et leur droit de participer à des négociations collectives, il existe des normes juridiques et des bonnes pratiques ; si ces normes et pratiques étaient respectées pour les joueurs, elles seraient en avance sur ce qu'elles sont aujourd'hui. Le débat s'est concentré sur une bonne partie des questions les plus pressantes auxquelles le football est confronté, et elles ont été examinées essentiellement à travers le prisme de la démocratie et des droits humains. Cela montre à quel point il est important, lors des prises de décision et dans toutes les questions de gouvernance, que les parties prenantes gardent à l'esprit qu'il s'agit là de piliers essentiels. Cela souligne également la pertinence de l'engagement du Conseil de l'Europe dans le domaine du sport, et la volonté de comprendre comment les parties prenantes pourraient remplir au mieux leur rôle dans la société. M. Baer-Hoffman conclut en disant que la FIFPro serait heureuse de contribuer davantage au rapport.

**Lord Foulkes** déclare que ceux qui se demandent pourquoi le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire participent au débat sur le football peuvent trouver la réponse dans la présente audition : parce qu'il s'agit d'une question de droits humains et de gouvernance. Il est impossible de résumer le débat ; c'est pourquoi les notes sur les discussions seront certainement très précieuses pour l'élaboration du rapport. Il remercie tous les participants et se réjouit de leur offre d'une aide ultérieure. Concernant la question de la solidarité, il estime que la réforme du système des transferts est importante mais que le rapport examinera également d'autres questions qui ont été soulevées au cours des discussions. En ce qui concerne la protection renforcée des mineurs, y compris la dimension de genre, il remercie Mme Cook pour sa contribution et ne manquera pas d'inclure sa proposition dans le rapport. S'agissant de la collaboration des parties prenantes au niveau national, il remercie les représentants des trois organisations de supporters ; ils lui ont prouvé qu'ils étaient présents et qu'ils devaient être associés aux discussions des parties prenantes à tous les niveaux : clubs, national et européen. Se référant à la déclaration finale de M. Marshall concernant la gouvernance, Lord Foulkes reconnaît qu'il est nécessaire de parvenir à un juste équilibre entre équité et efficacité : un football qui n'est pas efficace ne peut pas survivre, mais il doit aussi être équitable et ouvert à tous. Il indique ensuite les prochaines étapes, à savoir l'élaboration d'une note d'information et éventuellement de documents d'information complémentaires à soumettre à la commission en mars 2021, un avant-projet de rapport, probablement pour mai 2021, comprenant des propositions initiales d'actions à mener, un projet de rapport pour adoption par la commission en juin 2021, ainsi qu'un débat sur le rapport qui se tiendra en plénière lors de la période de session d'octobre 2021. Il entend poursuivre le dialogue avec tous les partenaires et espère pouvoir rendre visite physiquement à certains d'entre eux. Il a déjà reçu des invitations aimables de la FIFA et de l'UEFA et s'efforcera de se rendre à leur siège, probablement en mars. Il a également l'intention d'organiser des réunions bilatérales à distance sur des questions particulières. Il conclut en invitant les partenaires qui pourraient avoir d'autres suggestions ou qui souhaitent approfondir certaines questions à le faire savoir au Secrétariat. Il remercie de nouveau chaleureusement tous les participants.

**Le Président** remercie les participants, aussi au nom de la commission, pour la qualité de leurs contributions et des débats. Tout le monde désire que le football reste ce sport qui fait rêver et qui transmet à la jeunesse de belles valeurs ; la commission compte, à cet égard sur tous les partenaires. Il remercie également le rapporteur pour son travail et clôt l'audition.

**Annexe : liste des représentants d'organisations partenaires qui sont intervenus ou étaient présents lors de l'audition**

<b>Organisation</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonctions</b>
FIFA	Mme Joyce COOK	Chargée de la responsabilité sociale et de l'éducation
FIFA	M. Emilio GARCIA SILVERO	Responsable juridique et de la conformité
UEFA	M. Giorgio MARCHETTI	Secrétaire général adjoint
UEFA	M. Julien ZYLBERSTEIN	Responsable de la gouvernance et des partenaires
European leagues	M. Jacco SWART	Directeur général
European leagues	M. Alberto COLOMBO	Secrétaire général adjoint
ECA	M. Charlie MARSHALL	Directeur général
FIFPro	M. Jonas BAER-HOFFMANN	Secrétaire général
FIFPro	M. Alexander BIELEFELD	Directeur de la politique globale et des relations stratégiques
Supporters Direct Europe	Mme Antonia HAGEMANN	Directrice générale
Football Supporters Europe	M. Ronan EVAIN	Directeur général
Centre for Access to Football in Europe	Mme Joanna DEAGLE	Directrice générale
EPAS (Council of Europe)	M. Stanislas FROSSARD	Secrétaire exécutif de l'APES
FIFA	Mme Myriam BURKHARD	Directrice des affaires publiques, Présidence de la FIFA
FIFA	Mme Analiza TSAKONA	Responsable principale des affaires publiques, Présidence de la FIFA
FIFA	M. Frank GROTHAUS	Responsable principale des affaires publiques
ECA	M. David FROMMER	Conseiller sur les relations extérieures et les questions stratégiques
ECA	M. José-Luis ANDRADE	Conseiller général
ECA	M. Alun VAUGHAN	Directeur des communications
FIFPro	Mme Sarah GREGORIUS	Responsable Politique & Stratégie
FIFPro	M. Michael LEAHY	Coordinateur des projets stratégiques